



Renseignement sur annulation bon de commande

Par **Iolotte 713_old**, le **08/10/2007** à **18:07**

Lorsque le délai de rétractation est dépassé , avons nous un autre recours pour annuler une commande ; car je me suis laissée tenter par l'achat d'un service à vaisselle chez ATLAS que je dois régler en 36 mensualités de 26 € 90 et après reflexion je m'aperçois que cela fait une somme énorme .

Cet achat date du mois de Mai 2007.

Merci de me donner la marche à suivre .

Par **Jurigaby**, le **08/10/2007** à **18:14**

Bonjour.

La réponse est non, désolé dixit l'article 1134 du code civil.